

Livret Emplois Saisonniers de la Vienne

LOUDUN



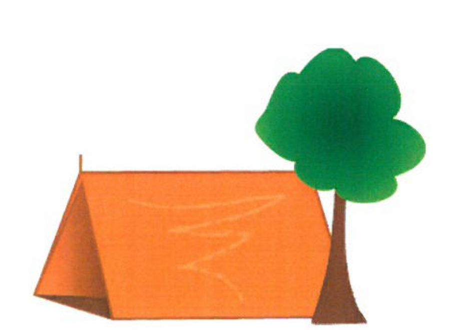
POITIERS

MONTMORILLON

CIVRAY

Edition 2015







Réalisé par





Besoin d'être hébergé pendant la saison ?
Pas de moyens de transports ?
L'ADEFA VIENNE vous accompagne

La Maison de saisonnalité - Hébergement saisonnier

Le dispositif d'accueil est organisé autour de deux modes d'hébergements : camping et appartements. Vous pouvez bénéficier de ces logements à moindre coût pendant la saison, dès lors votre que contrat est signé avec un employeur adhérant au dispositif. Pour cela :

1. **contacter** l'ADEFA VIENNE **Maison de Saisonnalité** ;
2. **préciser** vos besoins d'hébergements à l'employeur adhérant au dispositif "Maison de Saisonnalité" lors du dépôt de votre candidature.

Les employeurs adhérents sont identifiés dans le livret emploi saisonnier dans la colonne hébergement (toile de tente contacter ADEFA).

Des accompagnateurs socio-éducatifs sont recrutés pour assurer l'accompagnement sur les sites d'hébergement ainsi que les permanences, deux demi-journées par semaine, à la MSA. Ils sont présents sur les sites de 18h à 23h du lundi au vendredi et dans les locaux de la MSA les mardis et vendredis de 16h à 18h.

Mobilité

Vous avez besoin d'un mode de transport ? Voici plusieurs moyens d'en bénéficier :

Pôle emploi propose l'**aide à la mobilité** : une indémnité pour les demandeurs d'emploi *(contacter votre conseiller Pôle Emploi)*

- **Pôle Mobilité Chatelleraudais** propose la mise à disposition de deux roues et véhicules *(infos sur le site **www.polemobilté86.fr**)*
- **Site de co-voiturage** http://covoiturage.poitou-charentes.fr/Poitou-Charentes

HEBERGEMENT DANS LE CADRE DE LA MAISON DE SAISONNALITE

N

MESSEME
LOUDUN
THOUARS
CHALAIS
MARTAIZE
BRIE
SERIGNY
GUESNES
MONCONTOUR
SAVIGNY SOUS FAYE
CHATELLERAULT
CUHON
PARTHENAY
POITIERS

0 10 20 km

Les exploitations :



1 : SCEA Rouge Gorge
2 : SOLDIVE
3 : La Roche / Les Terres Blanches
4 : Val de Sérigny
5 : Les melons d'Alfred
6 : Le Cardinal

Les campings :



1 : Moncontour
2 : Savigny sous Faye
3 : Guesnes
4 :Martaizé

Les logements :



1 : Loudun, appartement T5

Sources : Geofla

Conception & réalisation : Arold FAYOLLE

ADEFA vienne

Légende

: Variable selon les conditions météorologiques

S : Souhaité — : Repas à la charge de l'employeur

E : Exigé — : Local de restauration à disposition,

I : Indifférent — : repas à la charge du salarié

: Camping à proximité

: Gîtes, chambres d'hôtes…à proximité

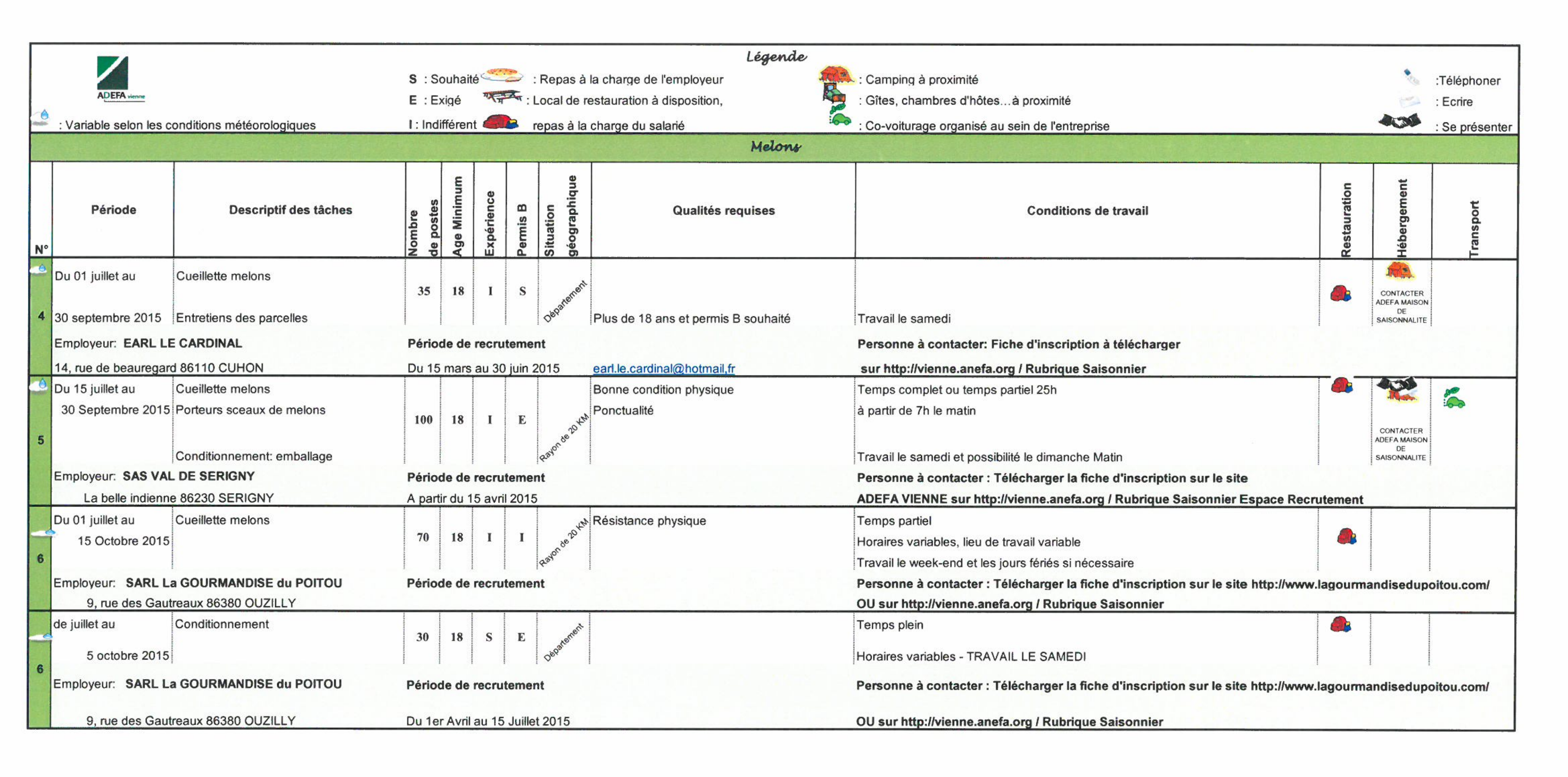
: Co-voiturage organisé au sein de l'entreprise

:Téléphoner

: Ecrire

: Se présenter

N°	Période	Descriptif des tâches	Nombre de postes	Age Minimum	Expérience	Permis B	Situation géographique	Qualités requises	Conditions de travail / Remarques	Restauration	Hébergement	Transport
									Melons			
1	Du 25 Juin au 30 septembre 2015	Conditionnement	20	18	I	E	I	Autonomie, sens de l'observation Motivation, ponctualité et serieux	Horaires definis avec l"employeur, Temps plein Travail le samedi et jours fériés si nécessaire		CONTACTER ADEFA MAISON DE SAISONNALITE	
	Employeur: **SARL de La ROCHE** 23 Rue de la Forge 86200 CHALAIS		**Période de recrutement** Du 16 Mars au 30 Juin 2015						**Personne à contacter: Fiche d'inscription à télécharger sur** **http://vienne.anefa.org / Rubrique Saisonnier** envoi de la fiche par mail à l'adresse : sarllaroche@laposte.net			
2	Du 25 Juin au 30 septembre 2015	Cueillette	100	18	I	E	I	Autonomie, sens de l'observation Motivation, ponctualité et serieux	Horaires definis avec l"employeur, Temps plein Travail le samedi et jours férié si nécessaire		CONTACTER ADEFA MAISON DE SAISONNALITE	
	Employeur: **EARL LES TERRES BLANCHES** Rue de la Couture 86200 LA ROCHE RIGAULT		**Période de recrutement** Du 16 Mars au 30 Juin 2015						**Personne à contacter: Fiche d'inscription à télécharger sur** **http://vienne.anefa.org / Rubrique Saisonnier** envoi de la fiche par mail à l'adresse : sarllaroche@laposte.net			
3	Du 01 juillet au 30 septembre 2015	Cueillette melons Entretiens des parcelles	40	18	I	S	Département	Plus de 18 ans et permis B souhaité	Travail le samedi		5 km	
	Employeur: **SCEA Helios Plant** Taupinet 86420 VERRUE		**Période de recrutement** Du 15 mars au 30 juin 2015						**Personne à contacter: Fiche d'inscription à télécharger sur** **http://vienne.anefa.org / Rubrique Saisonnier/Recrutement**			



ADEFA vienne

Légende

: Variable selon les conditions météorologiques

S : Souhaité — : Repas à la charge de l'employeur
E : Exigé — : Local de restauration à disposition,
I : Indifférent — repas à la charge du salarié

: Camping à proximité
: Gîtes, chambres d'hôtes…à proximité
: Co-voiturage organisé au sein de l'entreprise

:Téléphoner
: Ecrire
: Se présenter

Melons

N°	Période	Descriptif des tâches	Nombre de postes	Age Minimum	Expérience	Permis B	Situation géographique	Qualités requises	Conditions de travail	Restauration	Hébergement	Transport
4	Du 01 juillet au 30 septembre 2015	Cueillette melons Entretiens des parcelles	35	18	I	S	Département	Plus de 18 ans et permis B souhaité	Travail le samedi		CONTACTER ADEFA MAISON DE SAISONNALITE	
	Employeur: **EARL LE CARDINAL** 14, rue de beauregard 86110 CUHON		**Période de recrutement** Du 15 mars au 30 juin 2015					earl.le.cardinal@hotmail.fr	**Personne à contacter: Fiche d'inscription à télécharger sur http://vienne.anefa.org / Rubrique Saisonnier**			
5	Du 15 juillet au 30 Septembre 2015	Cueillette melons Porteurs sceaux de melons Conditionnement: emballage	100	18	I	E	Rayon de 20 KM	Bonne condition physique Ponctualité	Temps complet ou temps partiel 25h à partir de 7h le matin Travail le samedi et possibilité le dimanche Matin		CONTACTER ADEFA MAISON DE SAISONNALITE	
	Employeur: **SAS VAL DE SERIGNY** La belle indienne 86230 SERIGNY		**Période de recrutement** A partir du 15 avril 2015						**Personne à contacter : Télécharger la fiche d'inscription sur le site ADEFA VIENNE sur http://vienne.anefa.org / Rubrique Saisonnier Espace Recrutement**			
6	Du 01 juillet au 15 Octobre 2015	Cueillette melons	70	18	I	I	Rayon de 20 KM	Résistance physique	Temps partiel Horaires variables, lieu de travail variable Travail le week-end et les jours fériés si nécessaire			
	Employeur: **SARL La GOURMANDISE du POITOU** 9, rue des Gautreaux 86380 OUZILLY		**Période de recrutement**						**Personne à contacter : Télécharger la fiche d'inscription sur le site http://www.lagourmandisedupoitou.com/ OU sur http://vienne.anefa.org / Rubrique Saisonnier**			
6	de juillet au 5 octobre 2015	Conditionnement	30	18	S	E	Département		Temps plein Horaires variables - TRAVAIL LE SAMEDI			
	Employeur: **SARL La GOURMANDISE du POITOU** 9, rue des Gautreaux 86380 OUZILLY		**Période de recrutement** Du 1er Avril au 15 Juillet 2015						**Personne à contacter : Télécharger la fiche d'inscription sur le site http://www.lagourmandisedupoitou.com/ OU sur http://vienne.anefa.org / Rubrique Saisonnier**			

ADEFA vienne

Légende

: Variable selon les conditions météorologiques

S : Souhaité — : Repas à la charge de l'employeur
E : Exigé — : Local de restauration à disposition,
I : Indifférent — repas à la charge du salarié

: Camping à proximité
: Gîtes, chambres d'hôtes…à proximité
: Co-voiturage organisé au sein de l'entreprise

:Téléphoner
: Ecrire
: Se présenter

	Période	Descriptif des tâches	Nombre de postes	Age Minimum	Expérience	Permis B	Situation géographique	Qualités requises	Conditions de travail	Restauration	Hébergement	Transport
								Grandes cultures - Machinisme				
7	10 juillet au 10 Aout 2015	Ecimage du mais semences	50	16	I	I	Rayon de 5 km	Motivé Idéale pour un lycéen "1er job" Habité à proximité de Migné Auxances	Temps partiel, peu d'heures, selon les besoins de l'employeur possibilité de travailler 2h/jour Plusieurs A/R par jour, variable sous conditions climatiques Pas d'horaire fixe ni de jours fixe, possibilité de travailler le week-end		camping sur place INTERDIT	/
	Employeur: 86440 MIGNE AUXANCES		**Période de recrutement** A partir du 1er mai 2015						**Personne à contacter:** Mme SOURISSEAU Katia 06 77 17 60 45			
7	15 septembre au 1er novembre 2015	Triage du mais sur tapis roulant	5	18	I	I	Rayon de 20/30 KM	Motivé	Temps complet Du lundi au samedi de 8h à 18h Travail extérieur			/
	Employeur: 86440 MIGNE AUXANCES		**Période de recrutement** A partir du 15 août 2015						**Personne à contacter:** Mme SOURISSEAU Katia 06 77 17 60 45			
8	15 juillet au 16 aout 2015	Conducteur engins agricoles Télescopique	1	18	I	I	I	Motivé Expérience impérative dans la conduite d'engins	Possibilité de travailler le soir et le week-end Du lundi au vendredi			/
	Employeur: M. TOUILLET 86230 SERIGNY		**Période de recrutement** A partir du 27 mai 2015						**Personne à contacter:** M; TOUILLET au 06 75 03 03 04			

ADEFA vienne

Légende

: Variable selon les conditions météorologiques

S : Souhaité
E : Exigé
I : Indifférent

: Repas à la charge de l'employeur
: Local de restauration à disposition,
repas à la charge du salarié

: Camping à proximité
: Gîtes, chambres d'hôtes…à proximité
: Co-voiturage organisé au sein de l'entreprise

:Téléphoner
: Ecrire
: Se présenter

N°	Période	Descriptif des tâches	Nombre de postes	Age Minimum	Expérience	Permis B	Situation géographique	Qualités requises	Conditions de travail	Restauration	Hébergement	Transport
	Grandes cultures - Machinisme											
9	Du 6 juillet au 28 août 2015	Irrigation Déchaumage, labour, récoltes, transport de remorque	1	18	S	E	Rayon de 30 km	Connaissance du monde agricole respect des consignes de sécurité Travaux de manutention	Temps plein Possibilité de travailler le samedi			
	Employeur:**EARL DU VILLE** 86490 COLOMBIERS		**Période de recrutement** A partir de juin 2015						**Personne à contacter:** **ADEFA : adefa-vienne@anefa.org ou par téléphone 05.49.44.75.25**			
10	Du 1er août au 25 octobre 2015	Triage de grains de ferme en ferme, déplacement mise en place et fonctionnement du trieur Utilisation de produits Chimiques	1	18	E	E	I	Obligation permis EB voir C	Temps plein 8H -19H Travail le samedi			
	Employeur: **MONTOUX JEAN-LUC** 4 Rue Saint-Pierre 86350 USSON DU POITOU		**Période de recrutement** Du 15 février au 15 juillet 2015						**Personne à contacter ou se présenter:** **M. MONTOUX au 06.75.24.04.70 Envoi CV + LM 4rue St Pierre 86350 USSON DU POITOU**			
11	Du 20 Juillet au 10 Octobre 2015	Deplacer un trieur chez différents agriculteurs Conduite de Poids Lourds Déplacement Haute Vienne, Vienne, Charente et Creuse	1	21	E	E	I	Motivation, rigueur, bon relationnel Permis Poids lourds Idélament certiphyto	Temps plein Horaire modulable			/
	Employeur : **EURL Agriculture Service** Route de Poitiers, Zone de la Lune 86400 CIVRAY		**Période de recrutement** Du 15 Mars au 15 mai 2015						**Personne à contacter:** **M. CHEZEAUD Serge 06 80 25 59 39**			
12	Du 22 juin au 31 août 2015	Conduite et entretien de matériel agricole Renouvellement de contrat possible	1	18	E	E	I	Autonomie Permis B éxigée	Temps plein Horaire modulable			/
	Employeur : **SARL BROQUERAULT** 86170 CISSE		**Période de recrutement** A partir du 10 juin 2015						**Personne à contacter:** **ADEFA : adefa-vienne@anefa.org ou par téléphone 05.49.44.75.25**			
13	Du 22 juin au 31 août 2015	Conduite et entretien de matériel agricole Labours, semis, déchaumage	1	18	E	E	I	Autonomie Permis B éxigée	Temps plein Horaire modulable			/
	Employeur : **ETS DILLOT** 86600 LUSIGNAN		**Période de recrutement** A partir du 10 juin 2015						**Personne à contacter:** **ADEFA : adefa-vienne@anefa.org ou par téléphone 05.49.44.75.25**			

ADEFA vienne

Légende

: Variable selon les conditions météorologiques

S : Souhaité — : Repas à la charge de l'employeur
E : Exigé — : Local de restauration à disposition,
I : Indifférent — repas à la charge du salarié

: Camping à proximité
: Gîtes, chambres d'hôtes…à proximité
: Co-voiturage organisé au sein de l'entreprise

:Téléphoner
: Ecrire
: Se présenter

N°	Période	Descriptif des tâches	Nombre de postes	Age Minimum	Expérience	Permis B	Situation géographique	Qualités requises	Conditions de travail	Restauration	Hébergement	Transport
	Grandes cultures - Machinisme											
14	Du 12 juin 2015 31 juillet 2015	Conducteur de Moissonneuse transport de grains avec tracteur + benne	1	18	E	E	I	Conduite de tracteurs Personne qualifiée et autonome	Temps plein Horaires de travail variables			/
	Employeur : **EARL AUBRUN** 86300 VALDIVIENNE		**Période de recrutement** Du 12 mai au 15 juin 2015						**Personne à contacter ou se présenter : ADEFA VIENNE** **ADEFA : adefa-vienne@anefa.org ou par téléphone 05.49.44.75.25**			
	Tabac											
15	Du 20 juillet au 30 août 2015	Coupe des fleurs de tabac	5	16	I	I	I		Temps plein			
	Employeur: **GAEC DESCHAMPS** 7, rue de l'allée chincé 86130 JAUNAY CLAN		**Période de recrutement** Du 1er au 30 Juin 2013						**Personne à contacter:** **M. Patrice DESCHAMPS** écrire ou téléphoner au 06 80 92 19 36 patrice.deschamps@wanadoo.fr			
15	Du 20 juillet au 30 août 2015	Effectuer l'écimage des pieds de tabac. Mais semence	20	18	I	I	I		Temps partiel, 20 h minimum par semaine			
	Employeur: **GAEC DESCHAMPS** 7, rue de l'allée chincé 86130 JAUNAY CLAN		**Période de recrutement** **Du 1er au 30 Juin 2015**						**Personne à contacter:** **M. Patrice DESCHAMPS écrire ou téléphoner au 06 80 92 19 36 patrice.deschamps@wanadoo.fr**			

N°	Période	Descriptif des tâches	Nombre de postes	Age Minimum	Expérience	Permis B	Situation géographique	Qualités requises	Conditions de travail	Restauration	Hébergement	Transport
16	Du 20 Juillet au 15 Août 2015	Effectuer l'écimage des pieds de tabac.	10	16	I	I	Rayon de 20 km	Etre sérieux.	Temps partiel, 20 h minimum par semaine Poste accessible pour des mineurs de 16 ans		PAS DE CAMPING A PROXIMITÉ	
	Employeur: **EARL de la Vallée de Puzé** 28, Puzé 86170 CHAMPIGNY le SEC		**Période de recrutement** Du 1er avril au 1er Juillet 2015						**Personne à contacter:** **M. GIRAUDEAU** gaecvalleepuze@aliceadsl.fr			

ADEFA vienne

Légende

: Variable selon les conditions météorologiques

S : Souhaité — : Repas à la charge de l'employeur
E : Exigé — : Local de restauration à disposition,
I : Indifférent — repas à la charge du salarié

: Camping à proximité
: Gîtes, chambres d'hôtes…à proximité
: Co-voiturage organisé au sein de l'entreprise

:Téléphoner
: Ecrire
: Se présenter

N°	Période	Descriptif des tâches	Nombre de postes	Age Minimum	Expérience	Permis B	Situation géographique	Qualités requises	Conditions de travail	Restauration	Hébergement	Transport
	Elevages											
17	1er Septembre au 15 octobre 2015	Mise bas, traite des chèvres Faire téter les chevreaux Soins des animaux	2	18	E	E	I	Connaissances en élévage caprins Sérieux Attentif aux animaux	Temps plein 6h30 -10h30 / 16h30 -19h 1 WE sur 2 travaillé			
	Employeur : **EARL LE TILLEUL** 13 rue du grand tilleul 86600 SAINT-SAUVANT		**Période de recrutement** Du 1er au 31 juillet 2015						**Personne à contacter:** **M. BRUNET 06.23.13.30.26**			
18	1er septembre	Atelier engraissement chevreaux Traite Conduite de matériel agricole	1	18	E	E	Rayon de 20 km	Connaissances en élévage caprins Conduite de matériel Agricole Attentif aux animaux	Temps partiel matin : 7h30-11h / soir : 17h-19h30 Ponctuellement remplacement le samedi et dimanche soir (traite)			
	Employeur: **EARL DU TREFLOLAIT** Reignier 86410 DIENNE		**Période de recrutement**						**Personne à contacter:** **M. JOLLY au 05.49.42.96.59 de 11h30 à 13h30 ou après 20h30**			
19	1er septembre 2015 1er mars 2016	Atelier engraissement chevreaux Faire téter les chevreaux	1	18	E	E	Rayon de 20 km	Connaissances du milieu agricole Attentif aux animaux	Temps plein/Débutant accepté Travail un week-end sur deux			
	Employeur: **ETS RIQUET** 86600 CELLE-LEVESCAULT		**Période de recrutement** A partir du 9 juin 2015						**Personne à contacter:** **ADEFA : adefa-vienne@anefa.org ou par téléphone 05.49.44.75.25**			

ADEFA vienne

Légende

: Variable selon les conditions météorologiques

S : Souhaité — : Repas à la charge de l'employeur
E : Exigé — : Local de restauration à disposition,
I : Indifférent — repas à la charge du salarié

: Camping à proximité
: Gîtes, chambres d'hôtes…à proximité
: Co-voiturage organisé au sein de l'entreprise

:Téléphoner
: Ecrire
: Se présenter

N°	Période	Descriptif des tâches	Nombre de postes	Age Minimum	Expérience	Permis B	Situation géographique	Qualités requises	Conditions de travail	Restauration	Hébergement	Transport
	Cariste											
20	Du 25 Juin au 30 septembre 2015	Cariste Assurer les tâches de conditionnement	1	18	I	E	I	Autonomie, sens de l'observation Motivation, ponctualité et serieux	Horaires definis avec l''employeur, Temps plein Travail le samedi et jours férié si nécessaire		CONTACTER ADEFA MAISON DE SAISONNALITE	
	Employeur: **SARL de La ROCHE** 23 Rue de la Forge 86200 CHALAIS		**Période de recrutement** Du 16 Mars au 30 Juin 2015						**Personne à contacter:** **ADEFA : adefa-vienne@anefa.org ou par téléphone 05.49.44.75.25** par mail à l'adresse : jessicareq@hotmail.fr			
21	Du 20 juillet au 15 octobre 2015	Manier le chariot elevateur Avoir le permis Cariste	1	18	I	I	I		Templs Plein			
	Employeur: **GAEC DESCHAMPS** 7, rue de l'allée chincé 86130 JAUNAY CLAN		**Période de recrutement** **Du 1er au 30 Juin 2015**						**Personne à contacter:** **M. Patrice DESCHAMPS écrire ou téléphoner au 06 80 92 19 36** **patrice.deschamps@wanadoo.fr**			

Livret : mode d'emploi !



Les postes présentés dans ce livret ont été recensés auprès des employeurs de la Vienne qui ont souhaité ainsi diffuser leurs offres d'emploi.

Pour chacun des emplois sont indiqués :

- ☆ Le nom et l'adresse de l'employeur,
- ☆ La période des travaux, qui peut varier en fonction des conditions météorologiques
- ☆ Le descriptif des tâches qui vous seront confiées,
- ☆ Le nombre de postes proposés par l'entreprise,
- ☆ L'âge minimum nécessaire à l'embauche,
- ☆ Si une expérience similaire est souhaitée ou exigée,
- ☆ L'expérience souhaitée ou exigée,
- ☆ Le permis B est souhaité ou exigé,
- ☆ La situation géographique dans laquelle vous devez résider,
- ☆ Les qualités requises et autres remarques,
- ☆ Les conditions de travail (pour information : on parle de temps plein lorsque la durée hebdomadaire du travail est égale à 35 heures ou plus et de temps partiel lorsqu'elle est comprise entre 1 heure et 34 heures),
- ☆ Les éventuelles possibilités de repas sur place à votre charge, de transport et d'hébergement à votre charge sur le lieu de travail ou ses alentours,
- ☆ La période de recrutement (ou de prise de contact).

Avant de postuler à ces emplois, nous vous remercions de **bien respecter les critères de sélection**, **la période de recrutement et les heures d'appel** si vous devez prendre contact par téléphone avec l'employeur.
Par ailleurs, si vous rencontrez des difficultés pour contacter les employeurs ou si les offres d'emploi sont déjà pourvues, contactez le gestionnaire de la bourse de l'emploi de votre département – ADEFA Vienne 05.49.44.75.25.



Quelques rappels réglementaires...

Comme toutes les activités salariées, les emplois saisonniers sont régis par la convention collective polyculture élevage.
Vous trouverez ci-après les grandes lignes de ces dispositions. **Attention** : cette réglementation est valable au moment de l'édition du document (mars 2015) mais elle peut avoir évoluée au moment de la signature de votre contact de travail. La valeur du SMIC change par exemple au moins une fois par an et la grille de salaire conventionnelle départementale.

Contrat de travail

Pour un emploi saisonnier, le contrat de travail est un contrat à durée déterminée (CDD), le plus souvent à terme imprécis. Dans ce cas, le terme correspond à la fin de la saison.
Le contrat est **obligatoirement écrit** et doit être signé par l'employeur et le salarié. Chacun en possède un exemplaire.
Au-delà de la période d'essai (inscrite dans le contrat de travail), un CDD ne peut être rompu avant son terme, sauf s'il y a accord de l'employeur et du salarié ou si le salarié justifie d'une embauche à durée indéterminée.

Pendant la période d'essai, un CDD peut être rompu à la condition de respecter les délais de prévenance suivants pour les CDD de 7 semaines et plus : :

Rupture à l'initiative de l'employeur
- 24 heures si moins de 8 jours de présence
- 48 heures entre 8 jours et 1 mois de présence
- 2 semaines après 1 mois de présence
- 1 mois après 3 mois de présence

Rupture à l'initiative du salarié
- 24 heures si moins de 8 jours de présence
- 48 heures au delà de 8 jours de présence

L'âge légal du travail est de 16 ans.

En fin de contrat, l'employeur fournira au salarié :
- ☆ Un certificat de travail,
- ☆ Un reçu de solde pour tout compte,
- ☆ Une attestation POLE EMPLOI.



Durée du travail

Certaines règles sont spécifiques à l'agriculture. **La répartition de la durée du travail peut varier selon l'entreprise et le type de travaux à réaliser.**



Pour les ***salariés âgés d'au moins 18 ans*** travaillant dans une exploitation, les règles sont les suivantes :
- ☆ Durée hebdomadaire = 35 h/semaine,
- ☆ Pause de 20 minutes si 6 h consécutives de travail,
- ☆ Durée maximum de travail = 10 h/jour et 48 h/semaine,
- ☆ Repos quotidien = 11 h minimum.

Cas particuliers...
- ☆ Entre 16 et 18 ans, la durée du travail est limitée à 7 h/jour et 35 h/semaine
- ☆ Entre 14 et 16 ans, l'employeur doit déclarer par écrit l'embauche à la DIRECCTE et le travail doit répondre à certaines conditions : travaux légers, 32 h/semaine à 14 ans et 35 h/semaine à 15 ans, interdiction du travail le dimanche et du travail de nuit.
- ☆ La durée maximum de travail ne doit pas excéder plus de la moitié des vacances scolaires.



Rémunération

Le salaire horaire doit être au moins égal au SMIC. Toutefois, avant 18 ans, l'employeur peut effectuer un abattement sur le salaire :
- ☆ Abattement de 20 % pour les jeunes de 14 à 16 ans

☆ Abattement de 10 % pour les jeunes de 17 à 18 ans

Cet abattement est supprimé pour les jeunes travailleurs justifiant de 6 mois d'activité professionnelle dans la branche d'activité.
Quelle que soit la durée du contrat, le salarié a droit à une indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10 % de la rémunération brute perçue.
Le travail le dimanche ou les jours fériés peut donner lieu à des majorations de rémunération (en fonction des productions concernées).

Le bulletin de salaire est remis au salarié par l'employeur à la fin de chaque mois travaillé (accompagné du règlement du salaire).
Il est indispensable de garder à vie les originaux des bulletins de salaire et contrats de travail.



RSA, ASSEDIC et reprise du travail

- **Depuis le 1er juin 2009,** le RSA **remplace le RMI, l'API et les mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité (prime de retour à l'emploi)**
  Le versement du RSA est effectué par la CAF et les Caisses de MSA. Pour connaître vos droits renseignez vous auprès de l'organisme payeur de l'allocation.

Vous êtes indemnisé(e) par les ASSEDIC : vos allocations chômage ne sont pas perdues, elles vous seront versées ultérieurement. Renseignez vous auprès des ASSEDIC.



Santé et sécurité au travail

La majeure partie des activités saisonnières s'effectue à l'extérieur, parfois dans des conditions hivernales, de pluie ou de chaleur. Il est vivement conseillé au salarié saisonnier de se munir de la tenue adéquate en fonction des conditions de travail :

Préserver son capital santé : quelques règles...

☆ Le « coup de pompe » de 11 h peut être évité par un solide petit déjeuner et/ou un petit casse-croûte,
☆ S'hydrater tout au long de la journée (au moins 1.5 litres d'eau),

Une tenue de travail adaptée...

☆ Pour prévenir les risques de chutes : prévoir des chaussures lacées, qui tiennent aux pieds.
☆ Pour prévenir les risques d'insolation et de coups de soleil : prévoir casquette, tee-shirt à manches longues et crème anti-UV.
☆ Contre la pluie et le froid : prévoir des bottes et un ciré.

La conduite de matériel...

☆ Ne jamais utiliser une machine sans y avoir été autorisé par votre responsable.
☆ Signalez toute anomalie ou dysfonctionnement.



En cas d'accident...

☆ Supprimez la source de risque,
☆ Protégez la victime et l'environnement afin d'éviter tout risque supplémentaire,

- ☆ Alertez rapidement les secours : SAMU (15), Pompiers (18) ou le 112,
- ☆ Prévenez votre employeur ou responsable hiérarchique.

Pour éviter les problèmes physiques

- ☆ Adoptez les gestes et postures appropriés (dos droit, jambes fléchies) et alterner les positions de travail pour soulager votre dos.
- ☆ Protégez-vous des insectes. Toute réaction anormale : douleur, gonflement, rougeur excessive, sensation de malaise avec respiration difficile...doit être signalée à votre employeur.
- ☆ En cas de blessure, même minime, désinfectez avec de l'eau, du savon et un produit antiseptique.
- ☆ Pour l'utilisation de certains types d'engins automoteurs, vous devez être muni d'une autorisation de conduite délivrée par votre employeur. Cette autorisation peut exiger d'avoir suivi une formation.

Votre protection sociale dans le régime agricole

Si vous remplissez les conditions d'activités requises, la MSA vous assure pour les risques maladie, maternité, décès, accident du travail, indemnités journalières, frais de soins, prestations familiales,...
Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter la MSA au 05.49.01.80.40. www.msa86.fr

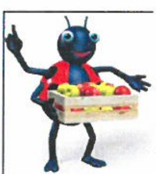


Et après la saison ?

La bourse de l'emploi : je m'inscris !

Dans chaque département, un conseiller gère la bourse de l'emploi et facilite la mise en relation des employeurs et des salariés.
Déposez par internet votre candidature, en vous connectant sur le site de l'association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (ANEFA) – **www.anefa.org**
Vous pouvez également prendre contact avec le correspondant départemental qui vous aidera dans votre démarche :

ADEFA Vienne 05.49.44.75.25
adefa-vienne@anefa.org www.agriemploi86.org



Et si je me formais ?

Après la saison, différents dispositifs de formation sont mobilisables. Ils vous permettront d'acquérir des compétences complémentaires et ainsi de pouvoir intégrer durablement le secteur agricole.
N'hésitez pas à prendre contact avec la délégation régionale du FAFSEA, qui vous guidera dans l'accès à la formation :

FAFSEA
2 avenue de Fétilly
17000 LA ROCHELLE
Téléphone : 05 46 67 15 97



Retrouvez les offres d'emplois agricoles

sur www.anefa.org

PARTENAIRES DE L'ADEFA VIENNE















